

Documents de travail

**« Blanchiment d'argent et intermédiation financière :
Encastrement institutionnel et résilience des flux financiers illicites »**

Auteurs

Paul Labic, Yamina Tadjeddine

Document de Travail n° 2026 – 09

Mars 2026

Bureau d'Économie
Théorique et Appliquée
BETA

<https://www.beta-economics.fr/>

Contact :
jaoulgrammare@beta-cnrs.unistra.fr

Blanchiment d'argent et intermédiation financière :

Encastrément institutionnel et résilience des flux financiers illicites

Paul Labic¹ et Yamina Tadjeddine²

Résumé

Le blanchiment d'argent est généralement analysé à travers des approches procédurales décrivant une séquence d'opérations visant à dissimuler l'origine criminelle des fonds. Cette perspective tend à singulariser les intermédiaires impliqués et à considérer les circuits financiers criminels comme des anomalies externes au système financier. Cet article propose une analyse fonctionnelle et institutionnaliste du blanchiment d'argent en mobilisant la théorie de l'intermédiation financière.

En s'appuyant sur le cadre fonctionnel de Robert C. Merton et sur l'encastrément institutionnel des circuits monétaires et financiers, l'article identifie quatre fonctions centrales activées dans les circuits criminels : paiement, production d'opacité, financement d'activités et placement patrimonial. Il montre que leur combinaison varie selon le crime primaire, les montants en jeu et le degré de structuration des acteurs, depuis l'individu isolé jusqu'aux organisations criminelles.

L'analyse met en évidence que la résilience du blanchiment tient moins à une sophistication technique qu'à son insertion dans les architectures des systèmes financiers contemporains et à l'exploitation des discontinuités juridiques et institutionnelles.

La contribution principale de l'article réside dans un déplacement du regard, des transactions et des catégories d'acteurs vers les positions fonctionnelles au sein des chaînes d'intermédiation. Ce cadre analytique éclaire également les infrastructures institutionnelles et organisationnelles qui permettent la persistance de pratiques financières illicites ou moralement problématiques au sein d'organisations par ailleurs licites.

Abstract

Money laundering is generally analysed through procedural approaches describing a sequence of operations aimed at concealing the criminal origin of funds. This perspective tends to singularise the intermediaries involved and to treat criminal financial circuits as anomalies external to the financial system. This article proposes a functional and institutionalist analysis of money laundering by drawing on the theory of financial intermediation.

Drawing on the functional framework developed by Robert C. Merton and on the institutional embeddedness of monetary and financial circuits, the article identifies four central functions activated within criminal circuits: payment, the production of opacity, the financing of activities, and asset allocation. It demonstrates that their combination varies according to the predicate offence, the amounts involved, and the degree of organisational structuring of the actors, ranging from isolated individuals to criminal organisations.

The analysis highlights that the resilience of money laundering derives less from technical sophistication than from its insertion into the architectures of contemporary financial systems and from the exploitation of legal and institutional discontinuities.

¹ Université de Lorraine, Université de Strasbourg, CNRS, BETA, 54000, Nancy, France. paul.labic@univ-lorraine.fr, ORCID : 0000-0002-4770-5812 ; <https://ror.org/05em8ne27>

² Université de Lorraine, Université de Strasbourg, CNRS, BETA, 54000, Nancy, yamina.fourneyron@univ-lorraine.fr, ORCID : 0000-0001-7589-1475 ; <https://ror.org/05em8ne27>

The principal contribution of the article lies in a shift in analytical focus, from transactions and actor categories to functional positions within intermediation chains. This analytical framework also sheds light on the institutional and organisational infrastructures that enable the persistence of illicit or ethically problematic financial practices within organisations that are otherwise lawful.

Mots clés : blanchiment d'argent, intermédiation financière, intermédiaires financiers, encastrement institutionnel, criminalité financière, éthique des affaires

Keywords : money laundering, financial intermediation, financial intermediaries, institutional embeddedness, financial crime, business ethics.

JEL: G2, G28, K42

Remerciements

Ces travaux de recherche ont été partiellement financés par l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon Europe (HORIZON-CL3-2023-FCT-01-06), action de recherche et d'innovation (RIA), convention n° 101168360 – ENSEMBLE.

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne.

Introduction

Les travaux issus de l'économie du crime et de l'analyse de la criminalité organisée ont largement documenté les dimensions financières et monétaires des activités criminelles. L'argent y occupe une place centrale, qu'il remplisse des fonctions de paiement, de réserve de valeur ou de constitution de patrimoine, présentant à ce titre de fortes analogies avec les analyses classiques de la demande de monnaie ou du placement de l'épargne. Une spécificité majeure distingue toutefois ces usages : la nécessité, variable selon les contextes, de dissimuler l'origine criminelle des fonds, désignée sous le terme de blanchiment. Cette centralité des dimensions financières est aujourd'hui largement reconnue :

« Pour faire court, il n'y a pas d'organisation terroriste sans financement, pas de trafics sans blanchiment, pas de corrupteurs sans corrompus, pas d'évasion fiscale sans complaisances étatiques, etc. et la mondialisation a mis de surcroît toutes ces menaces en interrelation, les faisant dépendre même les unes des autres. » (Maillard, 2021, p. 3).

La littérature a toutefois majoritairement appréhendé le blanchiment à travers sa fonction de dissimulation, en regroupant sous cette catégorie un spectre très large de pratiques financières associées au crime (Rusanov & Pudovochkin, 2021 ; Unger & Linde, 2013). Cette fonction informationnelle de création d'opacité intentionnelle a singularisé les intermédiaires financiers liés à l'argent criminel. Pour autant, faut-il considérer que toutes les autres opérations usuellement catégorisées sous le terme de blanchiment (Levi & Reuter, 2006) soient spécifiques au circuit d'argent criminel et soient proposées par des organisations dédiées ? Ne faudrait-il pas au contraire considérer que ces opérations sont illicites par l'origine des fonds ou par le contexte légal mais normales au regard des fonctions dévolues à l'intermédiation financière ?

Les fonctions de paiement, de transfert, de placement patrimonial ou de maîtrise de l'information sont mobilisées dans des contextes tant licites qu'illicites. Ce ne sont donc pas les fonctions en elles-mêmes qui distinguent les usages criminels, mais l'origine des flux et les configurations institutionnelles dans lesquelles ces fonctions sont combinées. Dès lors, l'identification des intermédiaires impliqués dans la circulation de l'argent criminel ne peut reposer sur une approche strictement transactionnelle et contextualisée. Elle suppose une lecture systémique attentive aux chaînes d'intermédiation et à leur inscription dans des contextes institutionnels et technologiques spécifiques, à l'instar des travaux de Dupont (2024) et de Champeyrache (2019). Elle interroge la responsabilité des intermédiaires financiers et les conditions institutionnelles qui rendent possibles certaines pratiques financièrement et éthiquement problématiques.

L'environnement technologique façonne aussi les opérations et les opérateurs financiers mais sans modifier leurs fonctions. Ainsi la digitalisation des sociétés a conduit à l'avènement d'opérateurs numériques – crypto-actifs, finance décentralisée – qui proposent des opérations in fine similaires à celles antérieurement exécutées par des organisations. Nous nous inscrivons en conséquence dans cet article dans la tradition de la théorie de l'acteur-réseau de Michel Callon (2006) en considérant l'analyse des « acteurs » du circuit -réseau- de l'argent criminel, que ces acteurs soient des organisations ou des algorithmes. Dans cette perspective, les intermédiaires sont envisagés comme des dispositifs sociotechniques qui, quelle que soit leur forme concrète, équipent les transactions économiques, les rendent calculables et en permettent l'exécution.

S'inscrivant dans le courant des études sociales de la finance et les sciences criminelles, s'appuyant sur des cas documentés, cet article propose un double déplacement analytique pour comprendre le réseau des acteurs financiers impliqués dans le circuit de l'argent criminel. Le premier déplacement consiste à mobiliser la littérature classique sur l'intermédiation financière (R. C. Merton, 1995) pour caractériser les fonctions économiques réalisées par les différents acteurs du circuit de l'argent criminel. Le second invite à recontextualiser les fonctions financières proposées à l'aune de la frontière de légalité-illégalité définie par les institutions en vigueur. Autrement dit, l'approche fonctionnelle permet d'identifier les fonctions économiques génériques mobilisées dans les circuits financiers, tandis que l'analyse institutionnelle éclaire les conditions dans lesquelles ces fonctions sont mises en œuvre dans des contextes spécifiques.

En s'inscrivant dans la tradition de l'encastrement social et politique des activités économiques, l'article considère que les formes d'intermédiation financière ne peuvent être analysées indépendamment des configurations monétaires, juridiques et politiques dans lesquelles elles s'insèrent. Les intermédiaires, qu'ils

opèrent dans des circuits licites ou illicites, sont façonnés par les institutions, les régimes de régulation, les formes du système social et économique et les cadres de l'intervention étatique.

In fine, l'article apporte trois contributions originales. Il propose d'abord une caractérisation théorique des intermédiaires financiers impliqués dans la circulation de l'argent criminel. Il montre ensuite comment les architectures institutionnelles du système financier contemporain contribuent à la résilience du blanchiment d'argent malgré l'intensification des dispositifs de lutte. Il met enfin en lumière la manière dont certaines infrastructures institutionnelles et organisationnelles permettent la persistance de pratiques financières illicites ou moralement contestées au sein d'organisations licites et engagées dans leur prévention. Ce déplacement analytique conduit ainsi à interroger la responsabilité des intermédiaires financiers et les conditions institutionnelles dans lesquelles des pratiques problématiques peuvent se développer au sein d'organisations par ailleurs conformes aux cadres réglementaires.

La première partie de cet article propose une revue de la littérature sur le blanchiment d'argent ; la deuxième expose la caractérisation fonctionnelle des intermédiaires financiers impliqués dans le circuit de l'argent criminel. Cette taxonomie est appliquée dans la troisième partie pour identifier les réseaux d'intermédiaires pour chaque crime. La quatrième partie inscrit cette taxonomie dans un contexte institutionnel.

1 Le circuit de l'argent dans la littérature d'économie criminelle

L'argent est indissociable du crime, qu'il en soit le mobile ou l'instrument. Suivre le circuit de l'argent permet aussi de révéler le réseau criminel. Nous reviendrons dans cette section sur les principaux faits révélés dans la littérature de l'économie criminelle sur le circuit de l'argent criminel.

1.1 Motivations criminelles et enrichissement

Les analyses du blanchiment reposent fréquemment sur l'hypothèse d'une centralité de l'argent dans les activités criminelles. La recherche du profit monétaire y est appréhendée comme l'objectif premier de l'action criminelle, structurant des cadres d'analyse fondés sur la chaîne de valeur du crime. Becker (1968) analyse le crime comme un choix rationnel sous contrainte, fondé sur un arbitrage entre les gains attendus (monétaires ou extra-monétaires), les coûts de réalisation et les punitions possibles en cas de condamnation. De nombreuses études en économie et en sociologie ont documenté l'effet de l'enrichissement personnel sur la survenance de l'acte criminel. Des travaux récents prolongent cette analyse en montrant que les inconduites financières peuvent persister lorsque les bénéfices attendus excèdent les coûts anticipés des sanctions, ce qui interroge l'efficacité des dispositifs reposant principalement sur la dissuasion (Klimczak et al., 2022).

Les études économétriques convergent sur le fait que plus un pays est riche (PIB élevé, faible taux de chômage, etc.), moins le crime est présent (Van Dijk et al., 2007). En accord avec les travaux de R. K. Merton (1938) sur l'anomie, ces analyses soulignent également que les tensions entre objectifs d'enrichissement et accès différencié aux moyens légitimes peuvent favoriser l'émergence de comportements déviants. Toutefois, l'existence de criminalité en col blanc atteste que les classes aisées peuvent aussi commettre des crimes (Sutherland, 1949).

L'enrichissement constitue l'unique finalité du crime dans le cas des vols, de l'évasion fiscale, des profits liés à la production et à la vente de biens prohibés, la prostitution ou encore du rançonnement ou du phishing sur Internet. Il peut aussi intervenir comme une condition de fonctionnement des activités criminelles : afin de payer des services liés au crime, d'acheter des matières premières, de s'assurer une protection via la corruption.

Cet argent issu d'un acte criminel est qualifié d'argent « sale » en cela qu'il a été acquis de façon illicite. A la suite des travaux de Zelizer (1994) sur la signification sociale de l'argent, il est notable de constater que cet argent acquis « salement » suit des canaux de circulation spécifiques. Cette qualification des flux monétaires rappelle que les usages de l'argent, y compris dans le cas de pratiques informelles comme le *hawala*³, sont

³ *Hawala* : système informel de transfert de valeur reposant sur des relations de confiance entre intermédiaires, permettant des compensations sans circulation physique de fonds et limitant fortement la traçabilité institutionnelle des flux.

encastres dans des cadres institutionnels et normatifs (Redín et al., 2014). Pour absoudre ce marquage social « sale », l'argent doit être blanchi. Le blanchiment désigne les opérations visant à dissimuler l'origine criminelle de l'argent afin d'en permettre un usage libéré de stigmatisme originel.

1.2 La représentation classique du blanchiment

La littérature sur l'argent et la criminalité s'est souvent focalisée sur le blanchiment, en considérant qu'un spectre très large d'activités financières en interaction avec le crime en relevaient.

Le blanchiment d'argent (*money laundering*) est un terme familier, apparu dans les années 1920, où des groupes criminels, impliqués dans le trafic d'alcool, utilisaient des entreprises à forte intensité de liquidité (dont des blanchisseries) pour mélanger les revenus illicites avec des revenus légitimes. Cette première technique de blanchiment par la dilution des produits criminels permettait de les rendre utilisables sans éveiller les soupçons.

En conservant cette nécessité de la dissimulation dans la médiation entre argent et activité criminelle. Vernier (2023) propose une définition technique du blanchiment d'argent :

« [...] le blanchiment de l'argent consiste à dissimuler des actifs d'origine illégale au moyen de l'utilisation abusive des instruments et des circuits de marchés financiers, afin de minimiser le risque de découverte des liens entre les délits commis et les bénéfices engrangés. Plus simplement, le blanchiment est la technique de légalisation de l'argent sale » (Vernier, 2023, p. 65-66).

Pour compléter cette définition, il est nécessaire de considérer les moyens, les conséquences et les finalités du blanchiment. Lilley (2006) décrit le blanchiment comme une activité dynamique et corrosive qui consiste à masquer l'origine des fonds issus d'activités criminelles, en transformant ces fonds en actifs légitimes intégrés dans les systèmes bancaires et économiques mondiaux. Turner (2011) explique que le blanchiment est un ensemble d'actions visant à dissimuler les mouvements financiers aux yeux des autorités ou des adversaires perçus, tout en légitimant les fonds illicites pour leur utilisation publique ultérieure. Il insiste sur l'utilisation de mécanismes complexes pour transformer des fonds illicites en revenus apparemment légaux.

Ces définitions montrent que le BA est un phénomène multidimensionnel, allant du simple masquage des fonds illicites à leur intégration dans les systèmes financiers mondiaux. La sophistication des mécanismes du BA est à l'image celle de l'économie légale. Il consiste en trois étapes :

- Injection (*placement*) de l'argent criminel dans le système financier.
- Empilage ou stratification (*layering*) : la multiplication des transactions pour brouiller les pistes.
- Extraction (*intégration*) : la réintroduction de l'argent devenu licite dans l'économie légale.

Entre ces trois étapes, s'intercalent deux opérations de transfert par monnaie fiduciaire, opération bancaire ou crypto-actifs. Ces transferts peuvent être légaux ou illégaux en tant que tel. Ils peuvent ajouter une strate d'obscurcissement au blanchiment ou au contraire l'exposer (transport de monnaie fiduciaire, banque coopérant avec les autorités de surveillance, etc.). L'achèvement d'un processus de blanchiment conduit à une « sanctification »⁴ de l'argent criminel.

La représentation dominante du blanchiment d'argent repose sur un schéma procédural en trois étapes : placement, empiilage et intégration. Ce modèle structure encore largement les cadres analytiques et les dispositifs de lutte contre le blanchiment.

⁴ Le terme sanctification a été inventé par Franklin Jurado, expert en blanchiment travaillant pour le cartel de Cali. Jurado distinguait deux étapes dans ce processus : (a) la kennedyfication, où les fonds illicites commencent à être intégrés dans des circuits économiques légitimes. (b) La sanctification, où ces fonds acquièrent une « odeur de sainteté ». Cette terminologie fait référence à Joseph Kennedy (1019-1033 – père du président John F. Kennedy) qui aurait réussi à blanchir sa fortune issue du trafic d'alcool en la réinvestissant dans l'industrie cinématographique et les marchés financiers.

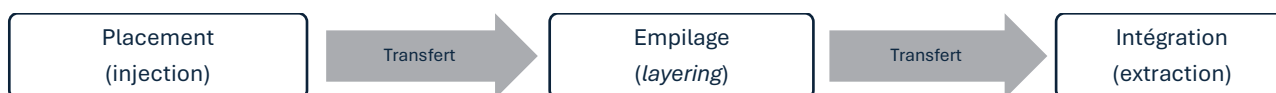


Figure 1 Les trois étapes classiques du blanchiment d'argent, source : auteurs

Ce schéma fournit une grammaire opératoire utile pour décrire les opérations de transformation des fonds illicites. Il distingue des séquences selon leur degré d'éloignement à l'infraction primaire. En ce sens, il constitue un modèle efficace de qualification des flux (Contrerasa & Villa-Pérezb, 2025 ; Levi & Reuter, 2006).

Certains rapports institutionnels et travaux académiques convergent pour relativiser ce schéma séquentiel. Ils soulignent la persistance des flux financiers illicites dans des circuits économiques ordinaires, bien au-delà de la phase d'intégration (EUROPOL, 2023, 2025 ; FATF-GAFI, 2018). Ils mettent en évidence la porosité structurelle entre sphères légales et illégales à travers des cycles répétés de transfert, de conversion et de conservation. La dissimulation de l'origine apparaît ainsi non comme un aboutissement, mais comme un moment récurrent d'une trajectoire financière prolongée (Egmont Group, 2019 ; Levi & Reuter, 2006).

1.3 Dépasser la perspective des sciences criminelles

Ces travaux consacrés au blanchiment ont largement été initiés par les sciences criminelles en prenant appui sur les cas concrets révélés par la police et la justice. L'usage du qualificatif blanchiment rassemble un ensemble très vaste d'opérations ad hoc. Certains auteurs ont proposé des classifications (Maillard & Grézaud, 1998; Vernier, 2023). Leur finalité réside principalement dans le dévoilement des opérations financières liées à la criminalité.

Cette approche par les infractions et les pratiques illicites peut être complétée par une analyse des fonctions économiques mobilisées dans ces opérations. La littérature sur l'éthique des affaires, Byrne (2014) souligne que la qualification d'une activité comme illicite dépend des cadres juridiques et institutionnels dans lesquels elle s'inscrit, plutôt que des fonctions économiques en elles-mêmes.

Cet article complète ces travaux issus des sciences criminelles en intégrant ceux de la socio-économie financière afin de conceptualiser le circuit de l'argent criminel à l'aune des fonctions financières exercées par les intermédiaires.

2 L'intermédiation financière au service du blanchiment d'argent

Nous proposons d'analyser le blanchiment non plus à partir des infractions ou des perspectives criminelles, mais à partir des mécanismes financiers mobilisés dans la circulation des fonds. Cette approche implique de raisonner à un niveau fonctionnel, en s'attachant aux usages économiques rendus possibles par le système financier.

L'approche par fonctions téléologiques proposée par Robert C. Merton (1995) constitue un cadre analytique adapté à la comparaison de pratiques hétérogènes. Elle vise à identifier les besoins auxquels répond toute organisation financière, indépendamment des dispositifs juridiques, techniques ou organisationnels mobilisés. Merton identifie six fonctions financières centrales :

- Fournir un moyen de paiement pour l'échange de biens et de services (F1).
- Fournir un mécanisme de mise en commun des capitaux pour financer les investissements indivisibles à grande échelle (F2).
- Transférer des ressources économiques dans le temps, entre les régions géographiques et les secteurs d'activité (F3).
- Gérer l'incertitude et les risques (F4).
- Fournir des informations sur les prix qui aident à coordonner la prise de décision décentralisée (F5).
- Traiter les problèmes d'asymétrie d'information et d'incitation (F6).

Ces six fonctions peuvent être distinguées sous l’angle des fonctions macro-économiques attribuées à la monnaie (F1), au placement de l’épargne (F2, F3), au financement de l’investissement (F2, F3) et aux marchés financiers de gestion des risques (F4) et de production d’informations (F5 et F6).

En appliquant ce cadre analytique aux pratiques financières et monétaires mobilisées par les opérateurs du circuit de l’argent criminel, quatre fonctions émergent : la fonction de paiement (F1), la fonction informative visant à produire de l’opacité (F5 et F6 inversées), la fonction de financement de l’investissement (F2), et la fonction de placement de l’épargne (F3).

2.1 Intermédiation liée aux fonctions de paiement

La fonction de paiement traduit la circulation de l’argent collecté grâce au crime, sans opération de blanchiment ou de transformation : l’origine illicite est connue ou facilement connaissable. L’argent « sale » circule telle une monnaie légale fiduciaire au sein d’un écosystème criminel pour réaliser des paiements de services criminels ou pour réaliser des investissements de petites tailles. Les intermédiaires financiers impliqués sont proches des criminels et gèrent principalement des flux de monnaies fiduciaires (pièces et billets), évitant toute traçabilité bancaire. Des transferts internationaux sont aussi possibles en mobilisant des dispositifs peu contrôlés. L’enjeu consiste à accéder rapidement au produit de l’activité illicite et à en disposer avec un minimum de frictions. Leur mobilisation répond à une rationalité pragmatique orientée vers la fluidité des usages avec le maintien de la disponibilité des fonds tout en limitant leur traçabilité.

Cette fonction de paiement est impliquée dans tous les crimes. Pour les formes les plus élémentaires de criminalité, cette fonction est la seule mobilisée avec des dispositifs plus ou moins sophistiqués :

- Du *smurfing* ou fractionnement des dépôts pour éviter les seuils de déclaration (Contrerasa & Villa-Pérezb, 2025 ; Financial Action Task Force FATF-GAFI, 2018).
- Des fausses factures et prêts autofinancés, qui créent des couches d’opacité sans immobiliser les fonds (Malm & Bichler, 2013).
- Des plateformes de crowdfunding (Kramer et al., 2024).
- des systèmes parallèles de transfert de valeur (dont les *hawala*).

Le tableau 1 synthétise les faits stylisés⁵ impliquant la fonction de paiement.

Pratiques de paiement	Volume illégal estimé (mrd USD / an)	Ventilation des formes de paiement pour les transactions illégales	Part des transactions illégales sur le volume total des transactions (illégal et légal)	Sources
Monnaies fiduciaires	800-1000	35-50%	5-10%	UNODC, Banque Mondiale, FATF
Virements bancaires	200-400	15-20%	0,5-1%	FMI, SWIFT, FATF
Systèmes de paiement en ligne (PayPal, Wise, etc.)	50-100	5-10%	0,1-0,3%	Europol, rapports sectoriels.
Crypto-actifs	51	3-5%	0,14%	Chainalysis
Systèmes informels (Hawala, etc.)	100-200	10-15%	20-50%	UNODC, études régionales.
Total	1200-1700	100%		

Tableau 1 Pratiques de paiement, ordres de grandeur, répartition et proportion en 2024, source : auteurs

Dans de nombreuses configurations criminelles, l’accès au produit du crime ne suppose ni mutualisation ni gouvernance financière centralisée. Cette autonomie explique la résilience de circuits de blanchiment

⁵ Les volumes et les ordres de grandeur présentés doivent être compris comme des estimations indicatives, construites à partir de sources institutionnelles hétérogènes, dont les méthodes et périmètres diffèrent. Ils visent à rendre compte de logiques d’usage et de distribution des flux plutôt qu’à produire une mesure exhaustive.

faiblement structurés, mais aussi les limites des approches de détection centrées sur l'identification de montages financiers complexes. Quand le contexte institutionnel est particulièrement permissif (voir section 4 de cet article), cette fonction peut mobiliser des organisations plus officielles, exerçant des activités licites. Singapour constitue un cas de plateforme de transit à haute crédibilité institutionnelle, comme l'a montré le scandale 1MDB (Federal Bureau of Investigation, 2016 ; Gabriel, 2018). Des configurations plus permissives, telles que Dubaï, reposent sur une logique comparable de transit et de disponibilité des fonds, fondée sur une faible effectivité des contrôles plutôt que sur une sophistication financière accrue (Baruch & El Idrissi, 2024 ; Monnet, 2023 ; Transparency International, 2024).

2.2 Produire de l'opacité

Dans l'approche fonctionnaliste de Robert C. Merton, la fonction F6 désigne la capacité à réduire les asymétries d'information et les problèmes d'incitation. Dans le cas de l'argent criminel, la fonction est strictement inverse : produire de l'opacité pour éviter de rendre publique l'origine illicite des fonds et éviter toute traçabilité afin de réinjecter les fonds blanchis dans le système financier légal.

Nous retrouvons ici les dispositifs d'empilage ou de stratification largement documentés par les articles traitant du blanchiment qui pointent l'importance de la fragmentation organisationnelle, le passage par des paradis fiscaux et le recours à des sociétés écrans. Les structures peuvent impliquer des instruments financiers complexes (Kramer et al., 2024 ; Levi & Reuter, 2006 ; Zabyelina, 2015).

Le cas de HSBC Private Bank Suisse entre 2005 et 2007 illustre cette configuration. La gestion d'argent criminel s'est inscrite dans un cadre juridiquement conforme, tandis que la fragmentation des informations entre fonctions commerciales, juridiques et de conformité a permis une opacification.

Les investigations judiciaires ont montré que cette opacité ne résultait pas uniquement d'une segmentation organisationnelle passive. La banque a mis à disposition de certains clients des dispositifs spécifiquement destinés à empêcher l'identification des bénéficiaires effectifs – comptes codés, services de « banque restante » et recours à des structures offshore – alors même que ses chargés de clientèle disposaient d'indices sur la finalité fiscale de ces montages (Lhomme & Davet, 2015 ; Parquet national financier, 2017).

Une fois l'argent sanctifié, il devient un revenu licite et intègre le circuit économique légal. Comme tout agent économique, il doit arbitrer entre : le thésauriser (le conserver sans rémunération dans un établissement bancaire), le dépenser immédiatement où il le souhaite, l'affecter à un projet entrepreneurial ou l'épargner. Les deux dernières affectations mobilisent de nouveaux intermédiaires.

2.3 Intermédiation liée au financement d'activités

Lorsque les activités criminelles s'inscrivent dans la durée, elles changent de finalité. Les fonds ne servent plus seulement à la jouissance immédiate, mais au financement d'activités liées au crime ou non. A la différence de la fonction de paiement où seuls étaient possibles de petits financements d'activité, ici les fonds ayant été blanchis, il devient possible de s'engager sur des montants plus importants impliquant une coordination et un contrôle délégués à des intermédiaires financiers reconnus et spécialisés. Ces mécanismes sont fréquemment orchestrés par des gestionnaires de trésorerie (*cash controllers*) dédiés, en lien avec des professionnels reconnus (comptables, directeurs financiers, avocats d'affaires, notaires, gestionnaires d'actifs ou dirigeants d'entités commerciales ou pseudo-caritatives). Leur position leur confère à la fois une légitimité sociale et un accès direct aux infrastructures financières. Cette transformation marque le passage d'une logique de circulation des fonds à une logique de gouvernance financière (FATF-GAFI, 2018).

La fonction de financement s'insère ainsi dans une chaîne de valeur financière. Les juridictions peu ou pas coopératives, les paradis bancaires et les *conduit-OFC*⁶ y jouent un rôle déterminant, en dissociant l'agrégation des fonds de leur utilisation finale tout en maintenant la continuité fonctionnelle du dispositif.

⁶ *Conduit offshore financial centre (conduit-OFC)* : juridiction servant de plateforme de transit pour des flux financiers internationaux, facilitant leur circulation entre juridictions sans constituer une destination finale de détention des actifs.

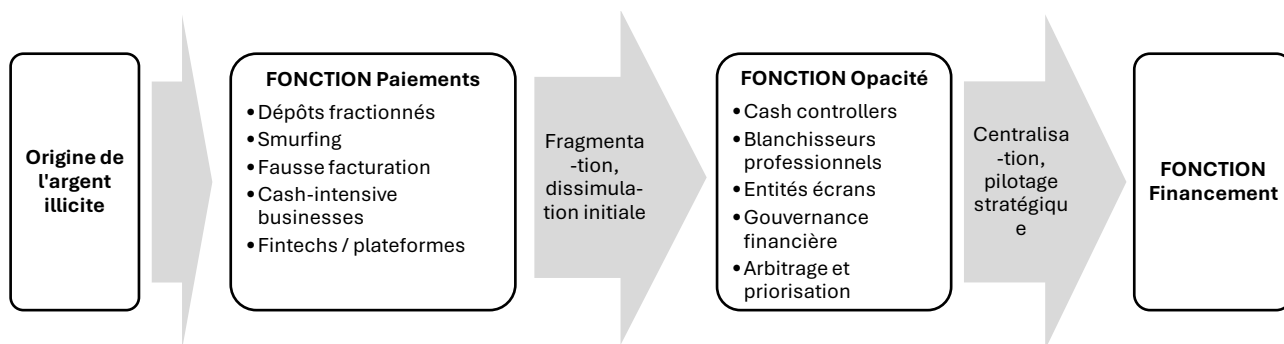


Figure 2 Chaîne des intermédiaires, source : auteurs

La 'Ndrangheta constitue à cet égard un cas paradigmatique. Son organisation financière repose sur des caisses communes alimentées par les profits des trafics, permettant de financer des opérations à grande échelle tout en absorbant les pertes liées aux chocs répressifs ou concurrentiels. Ce pooling financier structure la discipline interne, limitant les comportements opportunistes et assurant la stabilité de l'organisation dans la durée (Andreatta et al., 2018 ; Varese, 2011).

2.4 Intermédiation liée au placement patrimonial

Les fonds blanchis peuvent aussi être placés dans une logique d'accumulation patrimoniale que ce soit sur les marchés financiers, immobiliers ou artistiques. Les criminels en épargnants avertis et bien conseillés visent la diversification patrimoniale, la répartition géographique en veillant à se protéger entre juridictions de niveaux de coopération différenciés (FATF-GAFI, 2018 ; Levi & Reuter, 2006). Les marchés caractérisés par une faible transparence et une forte dispersion des prix – immobilier, art, objets de luxe ou actifs financiers complexes – offrent des conditions particulièrement favorables à cette apparence de normalité (Barone et al., 2018).

Les instruments financiers de couverture (produits dérivés, *hedging*, produits structurés) jouent à cet égard un rôle central. Ils produisent des flux financièrement plausibles, justifient des valorisations élevées et, par leur opacité contractuelle, génèrent des asymétries d'information exploitables à des fins de dissimulation. La sécurisation des capitaux repose alors sur une circulation contrôlée entre espaces juridiques différenciés et sur l'entretien continu des portefeuilles afin d'éviter toute incohérence patrimoniale susceptible de déclencher des contrôles.

Le dispositif dit de « l'Azerbaïjani laundromat » illustre cette configuration. Entre 2012 et 2014, des élites azerbaïdjanaises ont mobilisé des sociétés écrans britanniques pour transférer environ 2,9 milliards de dollars vers l'Europe, finançant responsables politiques, journalistes et intermédiaires institutionnels. Ce cas met en évidence l'articulation entre gestion du risque (F4), contrôle des signaux-prix (F5) et production d'asymétries d'information (F6) dans une logique de placement patrimonial (OCCRP, 2017).

2.5 Synthèse

Le blanchiment d'argent repose sur une mobilisation sélective et combinée des fonctions de l'intermédiation financière. Les acteurs n'inventent pas des circuits financiers spécifiques : ils insèrent des usages illicites dans des architectures fonctionnelles ordinaires. L'argent non blanchi circule dans des réseaux liés à la criminalité. L'intermédiation liée à la fonction d'opacité permet la bascule vers le système financier et économique licite, en mobilisant des intermédiaires financiers réputés et légaux.

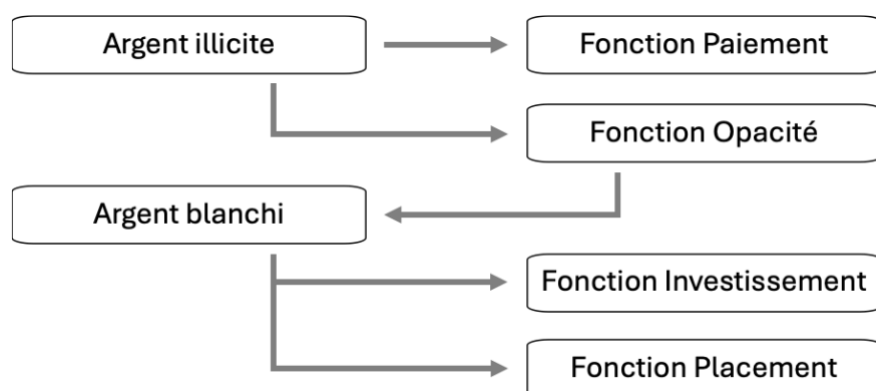


Figure 3 Fonctions liées au circuit de l'argent criminel, source : auteurs

Le tableau 2 met en évidence une différenciation nette des configurations fonctionnelles mobilisées selon le crime primaire, l'ordre de grandeur des flux monétaires générés par le crime. Les formes de petite criminalité mobilisent essentiellement les fonctions de paiement dans une logique de circulation immédiate de l'argent. À mesure que les montants augmentent et que les activités s'inscrivent dans la durée, les logiques de financement et de placement deviennent structurantes (FATF-GAFI, 2018 ; Malm & Bichler, 2013).

Crime primaire	Ordre de grandeur (EUR) ⁷	Paiement	Opacité	Financement	Placement
Petit trafic, voleur, bas de hiérarchie	10 ² – 10 ⁵	●			
Fraude individus – hors réseau organisé	10 ⁴ – 10 ⁷	●		○	
Corruption	10 ⁴ – 10 ⁷	●	○	○	○
Cybercriminalité	10 ⁴ – 10 ⁷	●	○	○	○
Criminalité organisée	10 ⁷ – 10 ¹⁰	○	○	●	●
Criminalité patrimoniale / kleptocratie,	10 ⁷ – 10 ¹¹	○	○	●	●
Mafia, association de type mafieuse	10 ⁷ – 10 ¹¹	○	●	○	●
● : fonction principale ○ : fonction secondaire					

Tableau 2 Priorité des fonctions selon le crime primaire, source : auteurs

Les formes de criminalité organisée et patrimoniale se caractérisent par une continuité opérationnelle et la sécurisation patrimoniale des flux (Kabra & Gori, 2023 ; León & Ochoa, 2014 ; Nilsson & Ritzén, 2024). Les mafias constituent un seuil spécifique : la maîtrise du narratif, de la légitimité et de l'environnement informationnel y devient un objectif stratégique à part entière (Azani, 2013 ; Freeman, 2011 ; Piolet, 2016).

Pris dans son ensemble, le tableau 2 met ainsi en évidence une progression fonctionnelle conforme à l'approche de Merton : les fonctions financières ne sont ni cumulatives ni linéaires, mais mobilisées de manière différenciée selon les finalités poursuivies. A ce stade de l'article, nous sommes parvenus à clarifier l'échelle micro du circuit de l'argent criminel en précisant les fonctions des intermédiaires, leur processus d'activation et leur lien avec les crimes primaires. Les deux dernières sections investiguent les échelles méso et macro pour appréhender l'entière de l'écosystème financier-criminel.

⁷ Les ordres de grandeur présentés doivent être compris comme des estimations indicatives, construites à partir de sources institutionnelles hétérogènes, dont les méthodes et périmètres diffèrent. Principalement : (Chainalysis, 2025 ; EUROPOL, 2025b, 2025a ; FATF-GAFI, 2015, 2018 ; UNODC, 2025)

3 Structuration des intermédiaires financiers du blanchiment d'argent

La présente section opère un changement de l'échelle du micro vers le méso en considérant les configurations organisationnelles dans lesquelles ces fonctions sont mises en œuvre. L'hypothèse structurante est que les intermédiaires financiers se distinguent par des portefeuilles de capacités fonctionnelles au sein d'un même écosystème, à la fois légal et illégal. Émerge ainsi une chaîne structurée d'opérateurs, reposant sur une division du travail entre métiers spécialisés.

Si à l'échelle micro, nous avons distingué deux dimensions : la fonction exercée par l'opérateur et le crime primaire, l'échelle méso nous invite à adjoindre une dimension supplémentaire sur la structuration organisationnelle de ces opérateurs entre spécialisation sur une opération et intégration de toutes les opérations financières.

Chaque configuration repose sur la combinaison de ces trois variables.

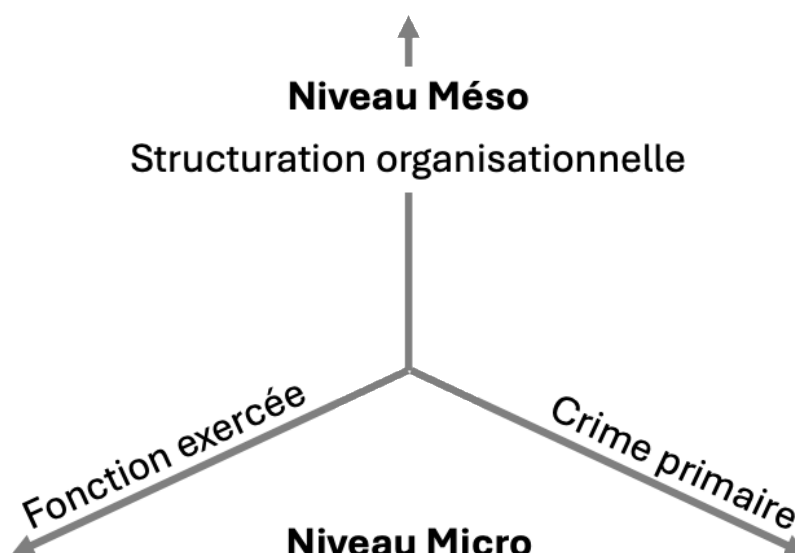


Figure 4 Structuration organisationnelle des intermédiaires, source : auteurs

3.1 Un ensemble structuré de métiers de l'intermédiation financière

Certains intermédiaires occupent une position amont. Leur rôle consiste à permettre l'usage immédiat des fonds. Il s'agit notamment de commerces à forte intensité de liquidités, de prestataires de services de paiement, de transporteurs informels de fonds ou de plateformes numériques faiblement régulées. Leur rôle se limite aux formes de criminalité à horizon court ou faiblement organisées, souvent fondées sur des relations personnelles et une proximité géographique avec les criminels primaires, qui se réduit avec l'augmentation des montants en jeu (Malm & Bichler, 2013).

Une seconde catégorie se spécialise dans la circulation géographique des flux financiers. Ces intermédiaires exploitent les discontinuités réglementaires, fiscales et judiciaires, notamment au travers de banques correspondantes, de banques *offshore*, de systèmes alternatifs de transfert de valeur ou d'États peu coopératifs. Leur compétence réside dans le déplacement des fonds et leur dissociation de leur territoire initial. Ils ne cherchent ni à les dissimuler ni à les légitimer durablement. Il s'agit de gagner du temps et à fragmenter les flux, sans modifier substantiellement leur accès à leurs détenteurs.

Le passage à des formes de criminalité organisées et pérennes suppose la mobilisation d'intermédiaires capables de centraliser, mutualiser et redistribuer des ressources financières. Ces acteurs transforment une

pluralité de flux dispersés en une capacité collective gouvernable. Cette catégorie inclut notamment des gestionnaires de trésorerie criminelle, des comptables spécialisés, des *cash controllers*, des dirigeants de sociétés écrans ou des pseudo-associations. Souvent situés à l'interface entre activités licites et illicites, ils assurent la gouvernance financière des dispositifs criminels. Leur rôle est avant tout organisationnel : garantir la continuité, la discipline et la résilience des structures concernées, sans nécessairement maîtriser les compétences requises pour une stabilisation patrimoniale de long terme.

Lorsque l'objectif se déplace vers la conservation de la valeur et la réduction des risques juridiques, fiscaux et politiques, d'autres métiers deviennent centraux. Il s'agit notamment des banques privées, des *family offices*, des gestionnaires de fortune ou des avocats fiscalistes. Ces intermédiaires interviennent dans des univers fortement régulés. Leur expertise porte sur la structuration patrimoniale et l'inscription des fonds dans des dispositifs économiquement plausibles et juridiquement protégés, souvent en articulation avec des *sink-OFC*⁸. Leur rôle est la stabilisation des actifs, les fonctions amont de circulation étant le plus souvent sous-traitées.

Enfin, certains intermédiaires se distinguent par leur capacité à structurer l'environnement informationnel et normatif dans lequel les flux financiers sont interprétés et acceptés. Ce sont notamment des cabinets d'avocats internationaux, certaines institutions financières, mais aussi des États producteurs de conformité formelle. Ils ne constituent pas un maillon de la circulation des fonds, mais une capacité transversale susceptible de s'articuler à différentes positions de la chaîne. Leur rôle consiste à produire des cadres interprétatifs, des standards procéduraux et des dispositifs de conformité qui rendent plausibles des montages qu'ils ne pilotent pas nécessairement.

3.2 *Le crime primaire comme variable de sélection de l'intermédiation*

Le crime primaire constitue la variable indépendante de la taxonomie. Il agit comme un mécanisme de sélection, rendant certaines capacités fonctionnelles nécessaires et en disqualifiant d'autres.

Les formes de petite criminalité, à horizon court et à faible exposition, sélectionnent une intermédiation minimale centrée sur l'accès immédiat aux fonds. À un niveau plus élevé, les fraudes individuelles hors réseau organisé privilégient des intermédiaires de circulation et de transit juridictionnel.

La corruption *Business to Business* et *Business to Government* impose une plausibilité économique minimale des flux et mobilise de manière contingente les fonctions de gestion de l'incertitude et d'information sur les prix (F4 et F5). La criminalité organisée, caractérisée par des flux récurrents, sélectionne des intermédiaires de mutualisation et de financement, combinés à des dispositifs de transit juridictionnel. La sophistication observée résulte alors principalement des montants et de leur récurrence, et non d'une réaction mécanique à l'environnement réglementaire.

3.3 *Dilemme spécialisation / poly-activités : une variable structurante de l'intermédiation*

Cette troisième variable renvoie au mode d'exercice de l'intermédiation. Les intermédiaires peuvent adopter des stratégies de spécialisation fonctionnelle ou de poly-activité, combinant des flux licites et illicites. Cette hybridation vise un effet de dilution, permettant d'inscrire les opérations illicites dans des environnements économiquement plausibles.

L'intermédiation spécialisée repose sur une segmentation stricte des rôles et une rémunération par service. Souvent décrite comme un blanchiment « comme service » (*money laundering as a service*), elle permet une forte efficacité technique et une réduction de l'exposition individuelle, mais accroît la visibilité collective des prestataires spécialisés, notamment lorsqu'ils se concentrent dans des juridictions peu coopératives (Contrerasa & Villa-Pérez, 2025 ; Egmont Group, 2019).

À l'inverse, la poly-activité repose sur l'insertion de flux illicites dans des pratiques professionnelles ordinaires. Les *professional enablers* n'agissent pas comme des spécialistes du blanchiment, mais comme des

⁸ *Sink offshore financial centre (sink-OFC)* : juridiction caractérisée par une forte capacité d'absorption et de détention finale des capitaux, offrant des cadres juridiques et fiscaux favorables à la stabilisation patrimoniale des actifs

intermédiaires ordinaires dont certaines compétences sont mobilisées ponctuellement. Cette configuration, fondée sur une asymétrie informationnelle structurelle, favorise une invisibilité sociale accrue, en particulier lorsque les montants restent limités (Levi, 2021 ; Tilahun, 2020).

L'arbitrage entre spécialisation et poly-activité relève d'un calcul économique sur les avantages et les coûts de l'intégration. La spécialisation accroît les coûts directs mais peut réduire la probabilité anticipée de sanction ; la poly-activité limite les coûts immédiats au prix d'une exposition différée, notamment réputationnelle. Cet arbitrage est fortement conditionné par le fonctionnement des dispositifs anti-blanchiment, qui privilégient des indicateurs procéduraux et déclaratifs sans gains mesurables d'efficacité répressive (Nazzari & Reuter, 2025). Dans ce contexte, cette troisième variable apparaît comme endogène au système de contrôle : l'inflation normative favorise des formes d'intermédiation plus diffuses et hybrides, sans infléchir significativement la trajectoire globale de la criminalité financière.

L'exemple emblématique de la Banco Ambrosiano illustre un blanchiment adossé à une criminalité multiproduit – trafics, fraudes – mobilisant l'ensemble de ses moyens techniques et financiers – transferts illicites, opérations spéculatives – en interaction avec des réseaux criminels. L'organisation du groupe autour de holdings luxembourgeoises et de sociétés écrans non bancaires situées dans des juridictions offshore a dissocié les responsabilités juridiques tout en consolidant économiquement les flux. Ce modèle délibérément opaque intervenait dans l'ensemble des dimensions fonctionnelles, organisationnelles et criminelles décrites plus haut. À ce titre, l'affaire Ambrosiano a contribué au renforcement des dispositifs prudentiels et de la supervision bancaire des années 1980-2000 (Masera, 2021 ; Paoli, 1995).

4 Encastrement institutionnel du circuit des intermédiaires financiers

Cette dernière section opère un ultime déplacement en analysant comment le contexte institutionnel favorise ou freine le déploiement d'intermédiaires financiers impliqués dans le circuit de l'argent du crime. L'agencement institutionnel prévalant dans un espace géographique et temporel, à savoir l'exercice de la souveraineté politique, monétaire, légale mais aussi les systèmes sociaux et encore le système économique influence la possibilité des crimes, la légalité-illégalité des opérations financières et les formes organisationnelles. Appliquées au blanchiment d'argent, ces perspectives conduisent à considérer les circuits de l'argent illicite non comme des anomalies externes au système financier, mais comme des recombinaisons de dispositifs ordinaires, rendues possibles par les formes contemporaines de la monnaie, de la finance et de la souveraineté étatique. La résilience du blanchiment s'explique ainsi par l'exploitation durable des vicissitudes du capitalisme financier mondialisé.

4.1 L'encastrement institutionnel comme cadre d'analyse du blanchiment

L'approche par l'encastrement institutionnel fournit le cadre théorique. Elle déplace l'analyse du blanchiment d'argent d'une logique centrée sur la détection des infractions et des criminels vers l'étude des conditions systémiques de circulation des flux illicites.

Le blanchiment n'est plus appréhendé comme une séquence technique isolée, mais comme un usage spécifique de circuits financiers ordinaires, rendu possible par des configurations institutionnelles données. Dans cette perspective, l'enjeu analytique n'est pas d'identifier des instruments « détournés », mais de comprendre comment des instruments pleinement légaux sont combinés et séquencés afin de rendre compatibles des finalités illicites avec les contraintes institutionnelles existantes.

Cette grille de lecture éclaire la résilience des circuits de blanchiment. Celle-ci ne tient pas à une supériorité informationnelle des acteurs illicites, mais à leur capacité à exploiter des discontinuités institutionnelles⁹ : hétérogénéité des régimes juridiques, pluralité des formes monétaires et segmentation des chaînes

⁹ Les discontinuités institutionnelles – pluralité des formes monétaires, segmentation des intermédiaires et empilement des dispositifs normatifs – constituent des propriétés structurelles du système financier contemporain. Elles peuvent être exploitées par des usages illicites insérés dans des circuits licites. À cet égard, le développement du *shadow banking* ne relève pas d'une déviation marginale du système financier, mais d'une reconfiguration institutionnelle durable des circuits de liquidité d'intermédiation (Tadjeddine, 2021).

d'intermédiation. Ces discontinuités facilitent la fragmentation des flux, la dilution des responsabilités et la neutralisation partielle des mécanismes de prévention et de détection. L'approche par l'encastrement conduit ainsi à reconsidérer la portée des dispositifs de lutte anti-blanchiment. Inscrits dans un agencement institutionnel plus large, ceux-ci produisent fréquemment des effets de déplacement plutôt qu'une réduction structurelle des usages illicites.

Cette section établit le cadre analytique à partir duquel seront examinées, dans les sections suivantes, les formes institutionnelles de la monnaie, de l'État et de la finance, et leur rôle dans la structuration des circuits de blanchiment.

4.2 *La forme institutionnelle monnaie : supports, traçabilité et qualification des usages*

La monnaie est une institution sociale fondamentale de nos sociétés (Aglietta & Orléan, 2002) et particulièrement pour le champ étudié dans cet article, le blanchiment. Selon l'approche institutionnaliste de la monnaie, seule une autorité socialement et politiquement légitime peut fixer les règles relatives à la création, au contrôle et à la circulation de la monnaie, pacifiant ainsi ses usages et fondant par la même la confiance nécessaire à son acceptation sociale. Cet ensemble de règles délimite le système légal de paiements, en définissant l'espace de légalité et d'illégalité des dispositifs sociotechniques liés aux moyens de paiement. Il définit notamment les opérations autorisées, les organisations habilitées ou encore le contrôle exercé sur les transactions monétaires (Favarel-Garrigues et al., 2009). La capacité des supports monétaires à servir des usages licites ou illicites dépend des règles qui organisent leur circulation. La traçabilité, qualité crainte par les criminels apparaît dès lors comme une construction institutionnelle définissant ce qui est dévoilé, enregistré, suivi et interprété.

La mise en perspective historique relativise l'idée selon laquelle certaines formes monétaires seraient intrinsèquement plus favorables au blanchiment. Des supports métalliques aux écritures numériques, chaque transformation des instruments monétaires s'est accompagnée d'un renforcement des dispositifs de contrôle et de stratégies d'adaptation correspondantes. L'accroissement de la visibilité formelle des flux n'a jamais supprimé les usages illicites ; il en a déplacé les modalités. Le développement des systèmes bancaires modernes a prolongé cette dynamique par l'enregistrement électronique des transactions et l'identification des clients. Toutefois, cette traçabilité accrue ne se confond pas avec une transparence économique effective. Les dispositifs de conformité reposent sur des catégories procédurales standardisées – comptes, identités, seuils, typologies d'opérations – qui organisent la visibilité formelle des flux sans en restituer la cohérence économique ni l'inscription dans des chaînes d'intermédiation élargies. Il en résulte une dissociation structurelle entre production d'information et interprétation des usages.

Les réseaux de blanchiment exploitent précisément cette dissociation. La segmentation organisationnelle des intermédiaires, la spécialisation des fonctions et la fragmentation des responsabilités entre établissements et juridictions permettent de multiplier les traces sans rendre intelligible la finalité des opérations. L'inflation des obligations déclaratives renforce ainsi la traçabilité procédurale des flux sans réduire proportionnellement leur capacité de dissimulation. La dématérialisation avancée des instruments financiers et le recours à des registres distribués¹⁰ prolongent cette logique. Si ces dispositifs accroissent la visibilité des transactions, ils laissent fréquemment indéterminées les relations de contrôle, les bénéficiaires effectifs et les finalités économiques. La transparence porte alors sur la circulation formelle des actifs, non sur l'organisation sociale et juridique des circuits.

Dans ce contexte, l'enjeu devient moins technologique qu'institutionnel. La capacité de détection dépend moins de la quantité d'informations produites que de leur qualification, de leur mise en relation et de leur interprétabilité économique. Tant que les dispositifs de lutte privilégient la production de traces plutôt que la compréhension des usages et des chaînes d'intermédiation, l'intensification de la traçabilité tend à déplacer les circuits plus qu'à en réduire durablement la portée.

¹⁰ Les technologies de registres distribués (*distributed ledger technologies* - DLT) recouvrent des configurations hétérogènes, incluant des registres permissionnés, de consortium, hybrides ou privés, dont la *blockchain* publique ne constitue qu'un cas particulier. Ces dispositifs se distinguent par leurs règles d'accès, leurs modalités de gouvernance et leurs régimes d'identification, produisant des formes différenciées de traçabilité et d'opacité.

4.3 *La forme institutionnelle État : qualification juridique, souveraineté et discontinuités*

L'analyse de l'encastrement institutionnel conduit à considérer l'État comme un producteur central de qualifications juridiques structurant la circulation des flux financiers. En définissant les conditions de licéité des usages monétaires, il organise les frontières entre activités autorisées, tolérées ou prohibées.

Dans un contexte de circulation transnationale des capitaux, cette fonction s'exerce de manière fragmentée. La pluralité des ordres juridiques et la concurrence entre États souverains produisent des discontinuités institutionnelles qui ouvrent un espace d'arbitrage pour les circuits de blanchiment. Les stratégies mises en œuvre reposent sur leur articulation sélective : choix de juridictions, séquençage des opérations, dissociation entre lieux de détention des actifs, de contrôle juridique et de résidence fiscale. Les acteurs du blanchiment exploitent cette architecture en sélectionnant les formes d'intermédiation les plus favorables au regard des objectifs de visibilité, de traçabilité et de risque juridique.

Cette configuration transforme la lutte contre le blanchiment en un problème de coordination institutionnelle supranationale plus que de mise en œuvre coercitive du droit. Les dispositifs nationaux demeurent partiellement inefficaces lorsqu'ils ne sont pas alignés entre régimes juridiques concurrents. Les mécanismes de coopération internationale tendent à réduire certaines asymétries, tout en produisant de nouvelles par la différenciation des standards et des temporalités d'action.

Enfin, la forme institutionnelle État participe directement à la stabilisation patrimoniale des flux blanchis. En offrant des cadres juridiques protecteurs, des droits de propriété sécurisés et des régimes fiscaux différenciés, elle contribue à transformer des flux dissimulés en avoirs durablement intégrés à l'économie légale. Le blanchiment apparaît ainsi comme un phénomène indissociable des modalités contemporaines d'exercice de la souveraineté économique.

4.4 *Système financier contemporain, paradis fiscaux et mobilité des flux*

L'inscription du blanchiment d'argent dans les circuits financiers produit des effets macroéconomiques durables sur la formation, la détention et la circulation des patrimoines. Le capitalisme financiarisé (Aglietta & Rebérioux, 2004) s'est imposé depuis les années 1990. Il se caractérise notamment par le rôle économique grandissant des marchés financiers et des innovations financières, la mobilité internationale des capitaux, la quête décomplexée de profits spéculatifs, la complexification des chaînes d'intermédiation et la dissociation croissante entre la détention économique des actifs de leur contrôle juridique. Le développement de places financières *offshore* comme lieu de transit des flux financiers afin de limiter leur exposition à l'impôt a accompagné l'émergence cette nouvelle forme de capitalisme globalisé.

Les dispositifs créés licitement pour le capitalisme financiarisé s'articulent idéalement aux besoins des circuits de l'argent criminel. La mobilité des capitaux, le recours à des entités écrans et à des structures financières complexes, le placement sur des marchés financiers déréglementés assurent le blanchiment dans des organisations réputées et licites, une fluidité des placements et des transferts monétaires tout en limitant leur exposition à l'impôt et au contrôle public.

Cette proximité structurelle entre architectures financières licites et usages illicites des flux se retrouve également dans d'autres secteurs de la finance globalisée. Des analyses récentes portant sur les chaînes de valeur globales soulignent de manière comparable le rôle structurant des intermédiaires dans la production d'opacité et l'organisation de flux économiques dans des environnements institutionnels fragmentés (Dorfmueller et al., 2024). Le blanchiment agit ainsi comme un accélérateur de dynamiques déjà constitutives de la finance globale, plutôt que comme une anomalie marginale.

Une fois intégrés à l'économie légale, les flux blanchis participent aux mêmes processus de valorisation financière que les capitaux licites, tout en échappant partiellement aux contreparties sociales et fiscales. Les effets couplés du capitalisme financiarisé et de la sphère des économies criminelles contribuent à la concentration des richesses, fragilisent la souveraineté fiscale des États et affaiblissent la légitimité des dispositifs redistributifs mais aussi la capacité des États à exercer un contrôle sur la sphère criminelle.

4.5 *Réseaux de blanchiment et innovation institutionnelle*

L'analyse des formes institutionnelles de la monnaie, de l'État et du capitalisme financiarisé montre que les réseaux de blanchiment ne peuvent être compris sans une attention portée à leurs modes concrets de coordination. Entendus comme des agencements hétérogènes associant acteurs humains et non humains, savoir-faire, dispositifs techniques et cadres normatifs, ces réseaux se recombinaient continuellement. Le blanchiment d'argent peut ainsi être appréhendé comme un processus d'innovation institutionnelle¹¹.

Cette lecture s'inscrit dans la tradition des travaux de Michel Callon et Bruno Latour, qui analysent les activités économiques comme des agencements sociotechniques. Les réseaux de blanchiment constituent des méta-organisations articulant intermédiaires financiers, juristes, prête-noms, autorités publiques, infrastructures techniques et territoires de souveraineté. Ils s'insèrent dans les institutions financières et juridiques existantes en mobilisant des ressources ordinaires, sans rupture formelle avec les cadres légaux.

Les mêmes intermédiaires, instruments et règles peuvent ainsi être mobilisés à des fins licites ou illicites selon les agencements et les finalités poursuivies. Les réseaux de blanchiment opèrent par recombinaison plutôt que par création ex nihilo, en réarticulant des dispositifs existants pour les rendre compatibles avec des usages illicites. À ce titre, les trajectoires du blanchiment présentent de fortes analogies avec les processus d'innovation financière, caractérisés par la recomposition continue des instruments et l'adaptation aux contraintes institutionnelles.

Conclusion

Cet article part d'un constat désormais bien documenté : le décalage persistant entre l'inflation normative des dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et leurs résultats opérationnels. Malgré l'extension continue des obligations procédurales et déclaratives, les capacités d'insertion durable des fonds illicites dans l'économie légale demeurent largement intactes. Ce paradoxe tient moins à un déficit d'intensité des dispositifs qu'à une définition inadéquate de l'objet à contraindre.

Pour éclairer ce décalage, l'article opère un déplacement théorique en mobilisant l'approche fonctionnelle de l'intermédiation financière développée par Robert C. Merton, articulée à une analyse de l'encastrement institutionnel des circuits financiers. Le blanchiment n'est alors plus appréhendé comme une simple transgression des règles ou une dissimulation ponctuelle des flux, mais comme un usage rationnel et finalisé des fonctions ordinaires du système financier, inscrit dans des architectures institutionnelles données.

Cette lecture conduit à dépasser une approche centrée sur les transactions isolées ou sur des catégories d'acteurs prises séparément. Le blanchiment repose sur des configurations d'intermédiation structurées par une division du travail entre métiers spécialisés, combinant capacités financières, juridiques et informationnelles. Certaines fonctions – en particulier la maîtrise des asymétries d'information et des incitations – reposent sur des expertises distribuées, faiblement formalisables et rarement exercées en rupture avec la légalité. Leur efficacité tient précisément à l'hybridation des usages licites et illicites, qui assure leur plausibilité économique et leur faible visibilité sociale. En se concentrant prioritairement sur les flux, les anomalies ou la conformité procédurale, les dispositifs actuels peinent ainsi à saisir les positions fonctionnelles qui structurent durablement les circuits de blanchiment. L'analyse de l'encastrement institutionnel permet en outre de réintégrer pleinement l'État et le droit dans l'analyse.

L'article met ainsi en évidence une articulation entre trois niveaux complémentaires : les fonctions financières mobilisées dans les circuits criminels, la structuration organisationnelle des intermédiaires qui les mettent en œuvre et les configurations institutionnelles qui rendent ces usages possibles.

La contribution principale de cet article réside ainsi dans une clarification analytique : penser le blanchiment d'argent à partir des fonctions financières mobilisées et des architectures d'intermédiation qui les rendent opérantes. Il contribue également à la littérature en éthique des affaires en mettant en évidence le rôle des infrastructures financières et institutionnelles dans lesquelles s'insèrent les intermédiaires et qui peuvent, dans

¹¹ L'expression « innovation institutionnelle » est ici entendue au sens de recomposition de dispositifs existants, et non comme création ex nihilo de nouvelles institutions, conformément aux approches de l'économie institutionnelle et des études sociales de la finance.

certaines configurations, permettre la circulation de flux illicites au sein d'organisations par ailleurs licites, soulignant ainsi la dimension organisationnelle et systémique de certaines formes de criminalité financière.

Cette approche ouvre un agenda de recherche centré sur la cartographie fonctionnelle des positions d'intermédiation et l'identification des expertises critiques, suggérant que les limites actuelles de la lutte contre le blanchiment relèvent moins d'un déficit technologique ou normatif que d'une compréhension encore incomplète des mécanismes économiques et institutionnels qu'elle cherche à discipliner.

Bibliographie

- Aglietta, M., & Orléan, A. (2002). *La monnaie entre violence et confiance*. O. Jacob.
- Aglietta, Michel., & Rebérioux, A. (2004). *Dérives du capitalisme financier*. Albin Michel.
- Andreatta, D., Bosisio, A., Musat, G., Nilsson, E., Riccardi, M., Skinnari, J., Villanyi, B., & Zoppei, V. (2018). Mapping the risk of serious and organised crime infiltration in Europe - final report of the MORE project (E. U. Savona & M. Riccardi, Eds.).
- Azani, E. (2013). The hybrid terrorist organization: Hezbollah as a case study. *Studies in Conflict and Terrorism*, 36(11), 899–916. <https://doi.org/10.1080/1057610X.2013.832113>
- Barone, R., Delle Side, D., & Masciandaro, D. (2018). Drug trafficking, money laundering and the business cycle: Does secular stagnation include crime? *Metroeconomica*, 69(2), 409–426. <https://doi.org/10.1111/meca.12193>
- Becker, G. S. (1968). Crime and punishment: An economic approach. *Journal of Political Economy*, 76(2), 169–217. <https://doi.org/10.1086/259394>
- Baruch, J., & El Idrissi, A. (2024, May 14). A Dubaï, les criminels investissent dans la pierre en toute impunité. *Le Monde*. <https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/>
- Becker, G. S. (1968). Crime and punishment: An economic approach. *Journal of Political Economy*, 76(2), 169–217. <https://doi.org/10.1086/259394>
- Byrne, E. F. (2014). Towards enforceable bans on illicit businesses: From moral relativism to human rights. *Journal of Business Ethics*, 119(1), 119–130. <https://doi.org/10.1007/s10551-013-1619-0>
- Callon, M. (2006). Sociologie de l'acteur réseau. In *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs* (pp. 267–276). Presses des Mines de Paris.
- Chainalysis. (2025). The 2025 crypto crime report (February). <https://go.chainalysis.com/2025-Crypto-Crime-Report.html>
- Champeyrache, C. (2019). La face cachée de l'économie - Néolibéralisme et criminalités. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.champ.2019.01>
- Contrerasa, A., & Villa-Pérezb, E. (2025). Strategic choices in money laundering: Smurfing, layering, and financial over-diversification. *Journal of Economic Criminology*, 21. <https://doi.org/10.1016/j.jeconc.2025.100199>
- Dorfmueller, H., Kimotho, W., Ebert, I., Dey, P., & Wettstein, F. (2024). Responsible business conduct in commodity trading – A multidisciplinary review. *Journal of Business Ethics*, 195(3), 449–473. <https://doi.org/10.1007/s10551-024-05635-w>
- Dupont, B. (2024). *La cybercriminalité, approche écosystémique de l'espace numérique*. Armand Colin.
- Egmont Group. (2019). Professional Money Laundering Facilitators (02/2019; Egmont Group Bulletin). https://egmontgroup.org/wp-content/uploads/2021/09/2019_Egmont_Group_Bulletin_Professional_Money_Laundering_Facilitators.pdf
- EUROPOL. (2023). Internet Organised Crime Threat Assessment (IOCTA). Office of the European Union. <https://doi.org/10.2813/587536>

- EUROPOL. (2025a). Steal, deal and repeat How cybercriminals trade and exploit your data (IOCTA) 2025. Publications Office of the European Union. <https://doi.org/10.2813/4926508>
- EUROPOL. (2025b). The changing DNA of serious and organised crime. Publications Office of the European Union. <https://doi.org/10.2813/0758057>
- FATF-GAFI. (2015). Emerging terrorist financing risks. <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/Methodsandtrends/Emerging-terrorist-financing-risks.html>
- FATF-GAFI. (2018). Professional money laundering through trade and money services businesses (Number July). <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/Methodsandtrends/Professional-money-laundering.html>
- Favarel-Garrigues, G., Godefroy, T., & Lascoumes, P. (2009). Sentinelles et outils à l'œuvre dans la lutte antiblanchiment. *Questions Pénales*, 4(22), 1–4.
- Federal Bureau of Investigation. (2016, July 20). U.S. seeks to recover \$1 billion in largest kleptocracy case to date. <https://www.fbi.gov/news/stories/us-seeks-to-recover-1-billion-in-largest-kleptocracy-case-to-date>
- Freeman, M. (2011). The sources of terrorist financing: Theory and typology. *Studies in Conflict and Terrorism*, 34(6), 461–475. <https://doi.org/10.1080/1057610X.2011.571193>
- Gabriel, C. (2018). The rise of kleptocracy: Malaysia's missing billions. *Journal of Democracy*, 29(1), 69–75. <https://doi.org/10.1353/jod.2018.0005>
- Kabra, S., & Gori, S. (2023). Drug trafficking on cryptomarkets and the role of organized crime groups. *Journal of Economic Criminology*, 2, 100026. <https://doi.org/10.1016/j.jeconc.2023.100026>
- Klimczak, K. M., Sison, A. J. G., Prats, M., & Torres, M. B. (2022). How to deter financial misconduct if crime pays? *Journal of Business Ethics*, 179(1), 205–222. <https://doi.org/10.1007/s10551-021-04817-0>
- Kramer, J. A., Blokland, A. A. J., Kleemans, E. R., & Soudijn, M. R. J. (2024). Money laundering as a service: Investigating business-like behavior in money laundering networks in the Netherlands. *Trends in Organized Crime*, 27(3), 314–341. <https://doi.org/10.1007/s12117-022-09475-w>
- León, L. A. D. de, & Ochoa, J. A. (2014). Analyzing organized crime from a business perspective: the case of Mexican meth mafia. *International Journal of Asian Social Science*, 4(9), 977–990.
- Levi, M. (2021). Making sense of professional enablers' involvement in laundering organized crime proceeds and of their regulation. *Trends in Organized Crime*, 24(1), 96–110. <https://doi.org/10.1007/s12117-020-09401-y>
- Levi, M., & Reuter, P. (2006). Money Laundering. *Crime and Justice*, 34(1), 289–375. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199844654.013.0015>
- Lhomme, F., & Davet, G. (2015, February 4). « SwissLeaks » : révélations sur un système international de fraude fiscale. *Le Monde*.
- Lilley, P. (2006). *Dirty Dealing: The Untold Truth about Global Money Laundering, International Crime and Terrorism* (3rd edition). Kogan Page.
- Maillard, J. de. (2021, June 26). Vingt-cinq ans après l'appel de Genève, bilan contrasté, menace avérée. Colloque 25 ans après l'appel de Genève, 7.
- Maillard, J. de, & Grézaud, P.-X. (1998). *Un monde sans loi*. Stock.
- Malm, A., & Bichler, G. (2013). Using friends for money: The positional importance of money-launderers in organized crime. *Trends in Organized Crime*, 16(4), 365–381. <https://doi.org/10.1007/s12117-013-9205-5>
- Masera, R. S. (2021). Governor Ciampi and the “Ambrosiano case”: International banking supervision and monetary policy. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3827025>
- Merton, R. C. (1995). A functional perspective of financial intermediation. *Financial Management*, 24(2), 23–41. <https://doi.org/10.2307/3665532>

- Merton, R. K. (1938). Social structure and anomie. *American Sociological Review*, 3(5), 672–682. <https://doi.org/10.4324/9781351157803-1>
- Monnet, B. (2023, December 8). Des montagnes du Sinaloa aux gratte-ciel de Dubaï, l’art de blanchir l’argent du fentanyl. *Le Monde*.
- Nazzari, M., & Reuter, P. (2025). How well does the money laundering control system work? *Crime and Justice*, 54, 67–152. <https://doi.org/10.1086/735665>
- Nilsson, S., & Ritzén, S. (2024). Maneuvering responsive, tactical, and preventive innovation in an innovation ecosystem to address the grand challenge of organized crime. *Creativity and Innovation Management*, 33(2), 139–165. <https://doi.org/10.1111/caim.12570>
- OCCRP. (2017, September 4). The Azerbaijani Laundromat. <https://www.occrp.org/en/project/the-azerbaijani-laundromat>
- Paoli, L. (1995). The Banco Ambrosiano case: An investigation into the underestimation of the relations between organized and economic crime. *Law & Social Change*, 23, 345–365.
- Parquet national financier. (2017). Convention judiciaire d’intérêt public HSBC Private Bank Suisse.
- Piolet, V. (2016). Géoeconomie du proto-État dirigé par Daech. *Géoeconomie*, 78(1), 59–73. <https://doi.org/10.3917/geoec.078.0059>
- Redín, D. M., Calderón, R., & Ferrero, I. (2014). Exploring the ethical dimension of hawala. *Journal of Business Ethics*, 124(2), 327–337. <https://doi.org/10.1007/s>
- Rusanov, G., & Pudovochkin, Y. (2021). Money laundering in the modern crime system. *Journal of Money Laundering Control*, 24(4), 860–868. <https://doi.org/10.1108/JMLC-08-2020-0085>
- Sutherland, E. H. (1949). *White Collar Crime*. Dryden Press.
- Tadjeddine, Y. (2021). Le shadow banking : forme structurelle du capitalisme bancaire financiarisé. *Revue d’économie Financière*, 142(2), 49–61. <https://doi.org/10.3917/ecofi.142.0049>
- Tilahun, N. (2020). Legal Professionals as Dirty Money Gatekeepers: the Institutional Problem. In *Assets, Crimes and the State* (1st ed., p. 14). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429398834>
- Transparency International. (2024, May 14). TI Dubai unlocked: Urgent need for enhanced oversight of UAE’s anti-money laundering efforts. <https://www.transparency.org/en/press/dubai-unlocked-need-for-enhanced-anti-money-laundering-efforts>
- Turner, J. E. (2011). *Money Laundering Prevention: Deterring, Detecting, and Resolving Financial Fraud* (1st edition). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9781119200604>
- Unger, B., & Linde, D. van der. (2013). *Research handbook on money laundering*. Edward Elgar Publishing.
- UNODC. (2025). World drug report 2025. <https://www.unodc.org/unodc/data-and-analysis/world-drug-report-2025.html>
- Van Dijk, J., Van Kesteren, J., & Smit, P. (2007). Criminal victimisation in international perspective - Key findings from the 2004-2005 ICVS and EU ICS. Boom Juridische uitgevers.
- Varese, F. (2011). *Mafias on the move: how organized crime conquers new territories*. Princeton University Press.
- Vernier, E. (2023). *Techniques de blanchiment et moyens de lutte*. Dunod.